

Le bilan 2015 définitif a été présenté au comité de suivi sur l'accord Handicap ERDF

Même si le taux d'emploi est globalement satisfaisant à 5,20 %, il reste certains points à consolider avant le renouvellement de l'accord qui se termine le 31/12/2016.

La disparition des DIR au 1^{er} janvier 2016, ainsi que la mobilité professionnelle des correspondants Handicap amène une réorganisation de l'ensemble du réseau handicap.

FO Énergie et Mines demande que soit maintenu à minima un nombre équivalent de correspondants handicap comme avant la disparition de celles-ci (8 correspondants) ainsi qu'un correspondant handicap dans chaque DR (25) pour maintenir une dynamique pour accompagner des salariés TH.

Il conviendra que les correspondants ne se voient pas attribuer cette activité parmi tant d'autres. L'animation autour de l'accord Handicap représente une activité à temps plein pour chaque correspondant.

De plus, les chiffres présentés montrent un écart important entre le nombre d'avancements au choix et reclassement ADP attribués aux Travailleurs Handicapés par rapport aux autres salariés.

Il faut rester très vigilant sur chaque situation individuelle, afin de comprendre ces écarts et d'éviter toute forme de discrimination en matière de rémunération.

FO Énergie et Mines demande que soit établi un comparatif plus précis entre salariés qui ne peuvent pas accéder aux emplois cœur de métiers ou porteurs, ce qui est le cas des salariés TH.

Cette analyse non globale devra nous donner la réalité des écarts de rémunérations en vers les salariés TH.

Si les écarts persistent, ils devront être réduits au cas par cas.

De même, les réorganisations de l'entreprise successives ne peuvent suffire à expliquer ces différences de rémunérations.

L'ensemble des métiers doit être accessible aux salariés TH sauf pour contraintes médicales.

FO Énergie et Mines souhaite aborder dans les plus brefs délais les négociations pour un nouvel accord, afin que les problématiques révélées par le bilan annuel soient résolues.

FO Énergie et Mines restera acteur dans l'intégration des personnes en situation de Handicap et souhaite le maintien de la dynamique de cet accord en matière de qualitatif tout au long des carrières des 1552 TH d'ERDF.